

Engagé-es au quotidien pour nos métiers et l'enseignement supérieur et la recherche !

VOTEZ



CONTEXTE

Le service public de l'ESR subit depuis le début des années 2000 une transformation en profondeur par des réformes incessantes. Avec pour conséquences : un recul démocratique, la dégradation des conditions de formation et de recherche se répercutant négativement sur la réussite de nombre d'étudiant.e.s, la démolition de la formation des enseignant.e.s, le gel de postes de titulaires et l'augmentation de la précarité, la restructuration à marche forcée des établissements. Le « néomanagement public » mis en œuvre aboutit à une déstabilisation permanente des personnels affectés à l'université, à une perte de sens du métier pour de nombreux collègues, ainsi qu'à une augmentation de la souffrance au travail. Face à cette situation, avec votre soutien, nous pouvons agir !

À QUOI SERT LE CTMESR ?

Le **Comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTMESR)** est consulté sur toutes les questions d'organisation du ministère ou communes à tous les établissements, les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité, la politique d'emploi, de rémunération, en particulier les primes, les modifications des statuts particuliers (sauf enseignant.e.s-chercheur/euse.s et statut de second degré), les mesures relatives à l'égalité professionnelle, etc. Il est composé de 15 représentant.e.s (et 15 suppléant.e.s) de l'ensemble des personnels du ministère (Biatss, enseignants, chercheurs), titulaires et, sous conditions, contractuel.le.s.

Le vote au CTMESR détermine aussi le niveau de la représentation de la FSU au CHSCT-MESR, instance compétente pour l'ensemble des questions relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail.

VOS ÉLU.E.S ENGAGÉ.E.S AU QUOTIDIEN

C'est le résultat du scrutin au CTMESR qui permet de mesurer la représentativité des organisations syndicales. Il est impératif de voter afin d'affirmer le rôle des syndicats comme interlocuteurs du ministère à travers un fort taux de participation et de donner plus de poids à la FSU.

LES ÉLU.E.S DE LA FSU AU CTMESR S'ENGAGENT À DÉFENDRE :

- un plan pluriannuel de création de 6 000 emplois statutaires par an, pendant dix ans en lien avec un plan de résorption de la précarité qui puisse enfin s'appliquer à toutes les catégories de personnels ;
- l'amélioration des carrières, des rémunérations et des conditions de travail ;
- la négociation d'un véritable statut couvrant les études doctorales et post-doctorales ;
- le maintien et l'augmentation du potentiel universitaire (postes, personnels dédiés et structures) de la formation des enseignant.e.s ;
- la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives et les grilles de la fonction publique ;
- l'arrêt du recours aux contrats de dix mois, et dans l'immédiat la comptabilisation à un an plein de tels contrats pour le passage en CDI. Pour les contractuel.le.s sur CDI, un encadrement national de la rémunération basée sur la progression et les indices de la fonction publique.

LE 6 DÉCEMBRE VOTEZ !

FAITES-VOUS ENTENDRE

BILAN DU CTMESR 2014-2018

Durant la mandature en cours, la délégation FSU, même lorsqu'elle a voté contre des projets ministériels s'inscrivant dans des logiques contraires à ses mandats, a proposé de nombreux amendements aux projets de textes ministériels dans l'intérêt des personnels et du service public. Elle est sans conteste à l'origine de la majorité des propositions examinées en CTMESR. En son sein, les élu.e.s FSU se sont exprimé.e.s régulièrement pour demander les moyens indispensables au bon fonctionnement des établissements, la création de postes de titulaires et des mesures contre la précarité, la concrétisation dans les carrières des enseignant.e.s du supérieur de leurs missions et d'une reconnaissance du doctorat, pour dénoncer la faiblesse de leurs rémunérations et la répartition très inégalitaire de leurs primes, les blocages de carrière, les entraves à la mutation, le développement du non-respect des statuts et des droits...

À la suite de la signature du protocole PPCR par la FSU, les élu.e.s FSU se sont largement impliqué.e.s dans la négociation

PPCR et ont obtenu des revalorisations pour les carrières et les salaires : **transfert primes/points, déblocage de la grille des MC HC, des PR2 et des DR2, déblocage des carrières des CR par la création de la HC et la fusion des CR1 et CR2, déblocage des grilles des IR HC, déblocage des carrières des IE par la création de la HC et la fusion des IE2 et IE1, amélioration des grilles des AI et des T.** Cependant, les revalorisations restent insuffisantes et les élu.e.s poursuivront leur travail, notamment pour obtenir des rémunérations à la hauteur des compétences de tous les métiers de l'ESR.

Au CHSCT-MESR, conscient.e.s de la situation dégradée des personnels, nos représentant.e.s ont été à l'initiative de nombreuses propositions et avis du comité. Ils et elles sont intervenu.e.s pour que le ministère fasse respecter la réglementation dans les établissements et se sont battu.e.s pour que la prévention des risques professionnels fasse partie intégrante du dialogue contractuel entre le ministère et les établissements. Ils et elles continueront dans cette voie en veillant à ce que l'autonomie des établissements ne soit pas un prétexte pour le ministère à se dessaisir des questions de santé de ses agents. ●



1. M^{me} Roger Anne, MCF, université Lyon-I, UFR STAPS, SNESUP



2. M. Hébert Pierre, IGE, université de Rouen, SNASUB



3. M^{me} Moné Hélène, DR, CNRS Perpignan, SNCS



4. M. Aubry Philippe, MCF, Sorbonne Université, UFR sciences, SNESUP



5. M^{me} Bohas Sandrine, BIBAS, université Lyon-I, SCD, SNASUB



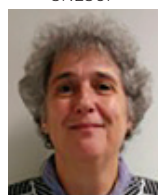
6. M. Gilliot Pierre, DR, CNRS Strasbourg, SNCS



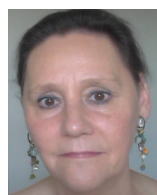
7. M^{me} Chantoiseau Chantal, INF, Paris Descartes, SNICS



8. M. Anger Pascal, PRAG, université d'Angers, SUAPS, SNEP



9. M^{me} Laingui Hélène, AS, université Rennes-I, SNUAS-FP



10. M^{me} Artaud Michèle, MCF, univ. Aix-Marseille, ESPE, SNESUP



11. M^{me} Merlet Marie-Christine, ATRF, lycée, acad. Orléans-Tours, SNASUB



12. M. Charton William, ANT, université de Lorraine, SNESUP



13. M^{me} Dellard Natacha, PRCE, université de Corte, STAPS (FST), SNEP



14. M. Benhamou Marc, CR, Inserm Paris, SNCS



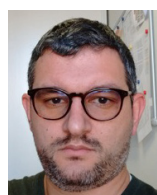
15. M^{me} Henquel Sylvie, SAENES, université Paris Nanterre, SNASUB



16. M. Neveu Marc, PU, université de Dijon, SNESUP



17. M^{me} Le Gall Maude, DR, Inserm Paris, SNCS



18. M. Bayles Hugo, IGR, rectorat Toulouse, SNASUB



19. M^{me} Tribollet Aline, CR, IRD Paris, SNCS



20. M. Montabone Benoît, MCF, univ. Rennes-II, SNESUP



21. M^{me} Laborde Patron Ines, ANT, université de Lille (ex3), SNESUP



22. M. Mouadhen Adrien, PO, crous Aix-Marseille, SNASUB



23. M^{me} Eisenbeis Christine, DR, Inria Orsay, SNCS



24. M. Maillard Pascal, PRAG, univ. de Strasbourg, SNESUP



25. M^{me} Zabijak Luciane, ASI, univ. Picardie Jules-Verne, SNASUB



26. M. Monfort Patrick, DR, CNRS Montpellier, SNCS



27. M^{me} Niguès Emmanuelle, PRCE, Upec, lettres, SNESUP



28. M. Joseph Matthieu, MAG, université Paris-Descartes, SNASUB



29. M^{me} Armengaud Catherine, MCF, univ. Toulouse-III, SNESUP



30. M. Boche Alexis, AAE, université d'Orléans, SNASUB

POUR AGIR ENSEMBLE

LE 6 DÉCEMBRE **Votez**